

ART 1 : Le comité des Fêtes de ST GERMAIN SUR RHONE organise une course pedestre individuelle ouverte à tous concurrents licenciés ou non.

ART 2 : Cette course dénommée **31° CROSS DE LA SEMINE** se déroulera le **dimanche 29 Octobre 2017** sur les communes de ST GERMAIN SUR RHONE et ELOISE.

ART 3 : Le départ sera donné devant la salle des fêtes de BEAUMONT à 10 h pour le 12 km, 10h10 pour les 1,2 et 3 km. L'arrivée aura lieu au même endroit. La remise des dossards se fera à partir de 8h, **le 30 Octobre**. Les contrôles sur le parcours et à l'arrivée seront fermés à 12 h.

ART 4 : La course est ouverte à tout concurrent(te), toutes catégories. Pour les catégories **cadet(tes) et supérieures**, la distance à parcourir est de **12 km**. Pour les catégories **Ecole d'athlétisme, poussins et benjamins** la distance à parcourir est respectivement de **1, 2 km**, et de **3 km** pour les minimes.

ART 5 : Les inscriptions se feront par Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> ou par courrier, à **M.GUICHARD Philippe 78 allée BEL AIR 74910 ST GERMAIN SUR RHONE** : **10 €** pour les cadet(tes) et supérieures et de **5 €** pour les catégories inférieures. **Inscriptions sur place le 29 Octobre : 12 € et 6 €.** **L'ATTRIBUTION DU DOSSARD SE FERA UNIQUEMENT À RÉCEPTION DES DROITS.**

ART 6 : CATEGORIES

| | Année de naissance |
|-------------------|--------------------|
| Eveil athlétique | 2008 - 2009 |
| Poussins | 2006 - 2007 |
| Benjamins | 2005 - 2006 |
| Minimes | 2002 - 2003 |
| Cadets / Juniors | 1998 à 2001 |
| Espoirs / Seniors | 1978 à 1997 |
| Vétéran 1 | 1968 à 1977 |
| Vétéran 2 | 1958 à 1967 |
| Vétéran 3 | 1948 à 1957 |
| Vétéran 4 | 1947 et avant |

ART 7 : Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs. Les véhicules accompagnateurs motorisés ou non sont interdits

ART 8 : Le service médical sera assuré par des secouristes agréés, par une liaison radio avec le service d'urgence ou assimilé.

ART 9 : Les postes d'épongement et de ravitaillement seront placés conformément aux règlements de la C.N.C.H.S.

ART 10 : Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur. Les concurrents doivent vérifier auprès d'un médecin que leur état de santé leur permet de parcourir les distances prévues sans aucun risque. Pour les coureurs non licenciés, **un certificat médical est obligatoire**. Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, en particulier d'utiliser la partie gauche de la chaussée s'il y a lieu. Pour les mineurs non licenciés une **autorisation parentale est obligatoire**.

ART 11 : Il sera établi un classement individuel par catégorie homme et femme. La lecture des résultats et la remise des lots aura lieu le jour même à partir de 12 h.

ART 12 : Tout participant autorise l'organisateur à utiliser les photos prises au cours de l'évènement aux fins de diffusion sur le site Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> et à la presse.

ART 13 : Tout participant à l'épreuve sera également classé au « **Challenge des Trails du Haut Rhône** » dont le CROSS DE LA SEMINE fait partie.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courrier :

à retourner avant le **28 Octobre 2016** à **M.GUICHARD Philippe 78 Allée BEL AIR ST GERMAIN SUR RHONE 74910** – Renseignements : tel : **ou 06 30 15 74 13**

Par Internet : Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com>

Renseignements : Email : aja.guichard@sfr.fr ou christian.baron0451@orange.fr

Droits d'inscription (avant le 28 octobre 2017 : 10 € par coureur (catégories minimes et inférieures : 5 €), le 29 octobre 2017 sur place : 12 € - minimes et inférieures : 6 €

| Nom | Prénom | Date de naissance | Sexe | Adresse ou Club |
|-----|--------|-------------------|------|-----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Responsabilité Civile :

Les organisateurs sont couverts par une police **organisateur de MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les non licenciés

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire.

Attestation à remplir par les non licenciés mineurs :

Je soussigné(e) M. ou Mme (père, mère ,tuteur) * autorise mon enfant..... à participer au cross de la Semine le 29/ 10 /2017
Fait le.....Signature :

* : rayer les mentions inutiles

PRIMES AUX 3 PREMIERS CHRONOS MASCULINS ET FÉMININS
COUPE AUX PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE
D'AUTRES LOTS ATTRIBUÉS PAR TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS